

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2023-09-15

ARTICLE 1^{ER} :

Une commande est passée à l'entreprise SAUR - Service Travaux – La Courtade – 19 190 AUBAZINE concernant des travaux de pose de réseaux d'eau potable sur la RD 36 pour un montant total de 94 423.00 € HT soit 113 069.60 € TTC

Meymac, le 08 Septembre 2023

Le Maire de Meymac,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-21 19 13 60 3-20230908-2023-09-15-AR
Date de télétransmission : 10/09/2023
Date de réception préfecture : 10/09/2023